



CH-3003 Berne, DFF

---

Destinataires selon  
liste séparée

Publication sur le site Internet du DFF

Berne, le 5 décembre 2011

**Audition concernant les modifications de l'ordonnance sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres (*too big too fail*)**

Mesdames, Messieurs,

Le 30 septembre 2011, le Parlement a adopté une modification de la loi sur les banques visant à renforcer la stabilité du secteur financier (*too big to fail*). Ci-joint vous trouverez les modifications correspondantes de l'ordonnance sur les banques<sup>1</sup> et de l'ordonnance sur les fonds propres<sup>2</sup>, sur lesquelles nous vous prions de vous prononcer avant le 16 janvier 2012 par courriel à l'adresse suivante: [regulierung@gs-efd.admin.ch](mailto:regulierung@gs-efd.admin.ch).

M. Bruno Dorner, responsable des questions de réglementation au sein du Service juridique du DFF, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 031 322 61 90).

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Daniel Roth

Responsable du Service juridique du DFF

Annexes:

- Liste des destinataires de l'audition
- Modifications des ordonnances
- Rapport explicatif

---

<sup>1</sup> RS 952.02

<sup>2</sup> RS 952.03

## Destinataires de l'audition

<b>Association suisse des banquiers (ASB)</b>	Case postale 4182 4002 Bâle
<b>Credit Suisse Group SA</b>	Paradeplatz 8 8001 Zurich
<b>UBS SA</b>	Bahnhofstrasse 45 8001 Zurich
<b>Union des banques cantonales suisses</b>	Wallstrasse 8 Case postale 4002 Bâle
<b>Association suisse des banques de crédit et établissements de financement</b>	Toblerstrasse 97 8044 Zurich
<b>Association de banques suisses commerciales et de gestion</b>	Selnaustrasse 30 Case postale 8021 Zurich
<b>Association des banquiers privés suisses (ABPS)</b>	8, rue Bovy-Lysberg 1211 Genève 11
<b>Association des banques étrangères en Suisse</b>	Löwenstrasse 51 Case postale 6229 8023 Zurich